



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DU PROGRAMME

Cent trente-huitième session

Rome, 20-24 mai 2024

**Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO
à l'accès de tous à des services d'alimentation en eau
et d'assainissement gérés de façon durable (ODD 6)**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Lifeng Li
Directeur de la Division des terres et des eaux
Tél.: +39 06570 52243
Courriel: Lifeng.li@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Conformément à la politique de la FAO concernant les évaluations, la Direction de l'Organisation fait le point, dans le présent document, sur la mise en œuvre des mesures indiquées dans la réponse de la Direction à l'Évaluation de la contribution de la FAO à la réalisation de l'objectif de développement durable 6 (ODD 6): Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (documents [PC 133/5](#) et [PC 133/5 Sup.1](#)).
- La mise en œuvre des recommandations a globalement bien progressé, en particulier en ce qui concerne la reconnaissance cohérente et stratégique du rôle central de la gestion des ressources en eau à la FAO, l'intégration de la gestion des ressources en eau dans les domaines prioritaires du Programme (DPP) et les activités ciblées et coordonnées de l'Organisation au siège, dans les bureaux décentralisés et au sein des organes directeurs (recommandation 1), ainsi que la poursuite de leur intégration dans la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 et dans le Plan d'action 2022-2025 correspondant (recommandation 3).
- La mise au point d'un cadre conceptuel de la FAO sur la gestion intégrée des ressources en terres et en eau (recommandation 3), parallèlement à d'autres mesures engagées depuis la présentation de l'Évaluation, ont très grandement contribué à l'application des autres recommandations, en particulier l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle initiative relative au relevé des besoins et des possibilités en matière d'irrigation (recommandation 2), le dialogue mondial sur les régimes fonciers de l'eau au moyen de différentes plateformes (recommandation 3), les évaluations des capacités et le partage des bonnes pratiques et des technologies dans le cadre du Dialogue de Rome sur l'eau et de forums et de colloques internationaux, ainsi qu'au moyen de plateformes d'échange des connaissances, de partenariats renforcés, de meilleures communications et d'une plus grande visibilité (recommandations 3, 4, 5, 6 et 7).
- La mise en œuvre des recommandations et des mesures correspondantes est en bonne voie et le présent document fait ressortir les questions qu'il faut traiter pour accélérer et transposer à plus grande échelle l'application des recommandations formulées par les organes directeurs, à savoir le renforcement des capacités techniques au siège et dans les bureaux décentralisés de la FAO (en particulier les bureaux régionaux et sous-régionaux), ainsi que la dotation en personnel et les compétences correspondantes, et l'inscription de l'eau parmi les priorités de la collaboration avec tous les partenaires fournisseurs de ressources, afin d'intensifier la mobilisation de ressources extrabudgétaires, les partenariats et l'appui institutionnel en faveur de la gestion intégrée des ressources en eau.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ DU PROGRAMME EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité du Programme est invité à examiner le contenu du présent document et à donner les indications qu'il jugera utiles.

Projet d'avis

Le Comité:

- **a accueilli avec satisfaction les informations actualisées qui ont été communiquées et a pris acte des progrès accomplis dans la suite donnée aux recommandations et aux mesures formulées dans la réponse de la Direction à l'Évaluation de la contribution de la FAO à la réalisation de l'objectif de développement durable 6: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable;**

- **a encouragé la FAO à tirer le meilleur parti des possibilités internes et externes qui permettent de faire de l'eau une priorité dans le cadre des collaborations avec tous les partenaires fournisseurs de ressources, afin d'intensifier la mobilisation des ressources extrabudgétaires, les partenariats et l'appui institutionnel en faveur de la gestion intégrée des ressources en eau, en rappelant en particulier le thème biennal 2024-2025, à savoir la gestion des ressources en eau, et la mise au point de la stratégie sur l'eau et l'assainissement applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.**

I. Historique

1. Les participants à la 133^e session du Comité du Programme, tenue en mai 2022, ont examiné la contribution de la FAO à l'objectif de développement durable 6: Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable¹, ainsi que la réponse de la Direction à cet égard². Le rapport d'évaluation exposait bien l'avantage comparatif de la FAO, le potentiel à exploiter et les défis que l'Organisation devait relever pour contribuer pleinement à l'action sur les aspects hydriques du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030) et reconnaissait les efforts déployés pour fournir un appui plus exhaustif et plus intégré. La Direction se félicite de l'occasion qui lui est donnée de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures convenues dans sa réponse.

2. Conformément à la politique de la FAO en matière d'évaluation, le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre en 2022-2023 des recommandations et des mesures indiquées dans la réponse de la Direction (voir ci-après la section II et le tableau, plus détaillé). À la demande du Bureau de l'évaluation (OED), le rapport comporte la notation du relevé d'interventions de la Direction (notation RID), sur une échelle de six points, qui indique le niveau d'adoption et de mise en œuvre des recommandations, tel qu'il a été autoévalué par la Direction de la FAO.

II. État d'avancement global de la mise en œuvre des recommandations

3. **Recommandation 1** – D'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne la reconnaissance cohérente et stratégique du rôle central de la gestion des ressources en eau dans les activités de l'Organisation, au moyen de l'intégration de cette question dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et dans les domaines prioritaires du Programme (DPP). «La gestion des ressources en eau à l'appui des quatre améliorations – production, nutrition, environnement et conditions de vie – pour concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable» a été le thème du débat général de la 43^e session de la Conférence de l'Organisation. C'est aussi le thème biennal 2024-2025³. Pendant la Conférence, trois tables rondes ministérielles de haut niveau ont été organisées sur, respectivement, la rareté de l'eau, les infrastructures hydriques et la gestion intégrée du risque d'inondation⁴. Mis en vedette à l'occasion de l'édition 2023 de la Journée mondiale de l'alimentation, le thème de l'eau a été inscrit à l'ordre du jour des organes directeurs de la FAO en 2024, notamment des conférences régionales et des comités techniques. L'Organisation a mis au point un cadre conceptuel de gestion intégrée des ressources en terres et en eau (le cadre conceptuel de la FAO), coordonné par la Division des terres et des eaux (NSL), en concertation avec d'autres unités techniques, les bureaux décentralisés et des experts extérieurs. Dans le cadre de cette activité, NSL a défini des atouts et difficultés s'agissant de l'approche relative à la gestion des ressources hydriques (*recommandation 3*). Le cadre conceptuel de la FAO a été examiné par les participants à la 137^e session du Comité du Programme, en novembre 2023, puis approuvé par les participants à la 174^e session du Conseil de la FAO, en décembre 2023. Il est actuellement mis en œuvre en partenariat avec tous les membres de l'Organisation. Afin de combler les lacunes relatives à l'eau dans les DPP, un domaine d'impact à valeur ajoutée supplémentaire et visant à régler le problème de la pénurie d'eau dans l'agriculture et l'environnement a été élaboré et intéresse l'ensemble des DPP. Il se traduit dans les faits grâce au soutien financier de contributions volontaires.

4. **Recommandation 2** – Les initiatives en cours visent à étayer le travail mené dans le domaine clé de l'agriculture irriguée et à élaborer de nouvelles activités. Une nouvelle initiative visant à relever

¹ [PC 133/5](#).

² [PC 133/5 Sup.1](#).

³ [C 2023/REP](#).

⁴ À cet égard, deux documents mis au point pour la Conférence de la FAO ont servi de base: *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture: gestion intégrée des ressources en eau* (C 2023/2) et *Thème biennal 2024-2025: La gestion des ressources en eau à l'appui des quatre améliorations – production, nutrition, environnement et conditions de vie – pour concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable* ([C 2023/30](#)).

les besoins et les possibilités en matière d'irrigation a été élaborée afin de concevoir une approche qui permet de recenser des zones qui conviennent et se prêtent au développement de l'irrigation. Au-delà de l'évaluation de l'adéquation biophysique des zones recensées, elle permet de classer celles-ci en vue du développement de l'irrigation à partir de critères socioéconomiques solides. Un atelier technique a aussi été organisé en décembre 2023 et a réuni des experts du Centre d'investissement de la FAO, de la Banque mondiale, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et d'autres partenaires.

5. **Recommandation 3** – Outre le domaine d'impact à valeur ajoutée concernant la lutte contre la pénurie d'eau pour l'agriculture et l'environnement et le cadre conceptuel de la FAO, la gestion des ressources en eau a été bien intégrée dans le Plan d'action 2022-2031 de mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031. Compte tenu des recommandations formulées par les organes directeurs⁵, le dialogue mondial sur les régimes fonciers de l'eau a été organisé dans le cadre de l'atelier régional de la FAO sur les plans par étapes nationaux relatifs à l'eau en Afrique, de la Conférence des Nations Unies sur l'eau (2023) et du Dialogue de Rome sur l'eau (2023).

6. **Recommandation 4** – Afin d'intégrer les questions relatives à la qualité de l'eau et à la pollution dans l'action de la FAO au service de l'agriculture et de la production alimentaire, l'Organisation continue à œuvrer dans le domaine de l'utilisation des eaux non conventionnelles dans l'agriculture irriguée, ainsi que sur les eaux usées et les eaux de drainage issues de l'agriculture, de l'élevage et de l'aquaculture. En tant que membre d'ONU-Eau, la FAO coopère à cette fin avec d'autres institutions du système des Nations Unies dans le cadre d'initiatives telles que l'Alliance mondiale pour la qualité de l'eau. La publication *Water Quality in Agriculture: Risks and Risk Mitigation*⁶, parue en novembre 2023 et consacrée à la qualité de l'eau dans le secteur agricole (risques et atténuation des risques), met l'accent sur des solutions techniques et les bonnes pratiques agricoles, y compris les mesures d'atténuation des risques adaptées à la situation d'institutions disposant de ressources différentes et actives dans les contextes ruraux, urbains et périurbains des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Reconnaissant qu'il est important de s'occuper des liens entre la production animale et la gestion des ressources naturelles (sols, terres et eau) de manière intégrée, les membres du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture examineront la question de la qualité de l'eau lors de leur 2^e session, au titre du point à l'ordre du jour consacré à la gestion des sols, des terres et des ressources en eau en faveur d'une production animale durable.

7. **Recommandation 5** – La FAO a facilité la communication, l'information et le dialogue pour parvenir à une terminologie, des méthodes et des cadres analytiques communs sur différents thèmes liés à la gestion de l'eau, notamment la gouvernance de l'eau et les régimes fonciers applicables à l'eau, l'adaptation et la résilience face au changement climatique, la qualité de l'eau, la productivité de l'eau, la comptabilité de l'eau, la gestion de l'irrigation, les écosystèmes d'eau douce, la gestion des bassins versants et fluviaux et les terres humides. Le Dialogue de Rome sur l'eau, la Plateforme technique interrégionale de la FAO sur la pénurie d'eau et le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture sont des exemples de plateformes par l'intermédiaire desquelles la FAO et ses partenaires ont partagé leur action et les enseignements tirés de l'expérience sur les thèmes liés à l'eau, ainsi que des avis d'experts internes et externes. La présente recommandation a été intégrée dans le cadre conceptuel de la FAO, conformément aux orientations formulées par les participants à la 137^e session du Comité du Programme. NSL a entamé une évaluation des capacités à l'échelle de la FAO pour faire le bilan de l'expertise à disposition au sein du personnel de l'Organisation, recenser les éventuelles lacunes critiques et élaborer un plan de renforcement des capacités doté de mesures destinées au siège et aux bureaux décentralisés. Des initiatives supplémentaires seront menées afin de faciliter le dialogue, la mise en commun des connaissances et l'apprentissage entre les membres du personnel de la FAO et des experts extérieurs. Des possibilités d'échanges en personne et en ligne

⁵ [C 2023/22](#) et [CL 171/REP](#).

⁶ **Drechsel, P., Marjani Zadeh, S., et Pedrero, F. (sous la direction de).** 2023. *Water quality in agriculture: Risks and risk mitigation*. Rome, FAO et IWMI. (également disponible à l'adresse www.fao.org/3/cc7340en/cc7340en.pdf).

seront proposées sur les approches innovantes et les enseignements tirés de l'expérience quant à la gestion durable des terres, des sols et de l'eau entre praticiens.

8. **Recommandation 6** – La mise au point d'outils et de procédures au service d'un processus de conception des projets plus cohérent et plus efficace s'agissant des activités relatives à l'eau fait partie du guide relatif au cycle des projets et, plus particulièrement, au nouveau Cadre de gestion environnementale et sociale de la FAO. Ce dernier porte sur les questions liées aux incidences intéressant l'égalité des sexes, les conditions de vie et les moyens d'existence, les risques d'exclusion de certains segments de population et de creusement des inégalités et les questions de droit de parole, de participation, d'accès et de gestion concernant les ressources naturelles.

9. **Recommandation 7** – NSL a pris l'initiative de partir du soutien fourni à des expériences positives qui puissent faire évoluer la façon dont la FAO aborde la réalisation de l'ODD 6 et l'approche de l'Organisation en matière de gestion des ressources en eau, et d'élargir ce soutien. Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets et de programmes financés par des fonds extrabudgétaires, la FAO a renforcé les liens entre ces projets et programmes et les activités normatives afin d'accroître les avantages mutuels. Des exemples concrets de ces synergies comprennent le travail normatif de l'Organisation sur les données hydriques et la collecte et la dissémination d'informations (AQUASTAT) et les activités sur les évaluations de la productivité de l'eau en utilisant des approches novatrices comme la télédétection satellitaire à l'appui de la productivité de l'eau (WaPOR), activités financées par des fonds extrabudgétaires. Ces initiatives ont contribué à la mise au point du portail mondial de données sur l'eau. Le projet visant à renforcer les capacités de gouvernance responsable des régimes fonciers applicables à l'eau à l'appui de la sécurité alimentaire, de la résilience face au climat et de l'inclusion sociale, formulé en 2023, permettra par ailleurs de soutenir les activités liées au dialogue mondial sur la gouvernance des régimes fonciers de l'eau, dont la FAO a été chargée par les participants à la 28^e session du Comité de l'agriculture. Le projet consacré au suivi intégré de l'ODD 6 permet aussi de soutenir les activités de la FAO relatives au rôle que l'Organisation joue en tant qu'institution garante de la cible 4 de l'ODD 6.

10. La FAO reconnaît le rôle important que peuvent jouer les partenariats en vue de susciter de nouvelles approches et de catalyser le changement. Sur la base des activités existantes de la FAO, à savoir le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture et les initiatives régionales relatives à la pénurie de l'eau dans les régions Proche-Orient et Afrique du Nord et Asie et Pacifique, le domaine d'impact à valeur ajoutée visant à régler le problème de la pénurie d'eau dans l'agriculture et l'environnement fournit un ensemble d'interventions global, intégré et multidisciplinaire qui va des pratiques sur le terrain jusqu'aux politiques améliorées aux niveaux régional et mondial, en passant par les partenariats convergents. Les participants au 2^e Forum international du Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture ont adopté l'Appel à l'action de Praia, y compris l'organisation d'un dialogue de haut niveau sur le Cadre mondial et ont invité tous les membres de la FAO à rejoindre celui-ci et à faire en sorte collectivement qu'il s'agisse d'un partenariat efficace et efficient pour relever le défi mondial que constitue la lutte contre la pénurie d'eau. La FAO organise en outre chaque année le Dialogue de Rome sur l'eau, qui est ouvert aux partenaires de l'Organisation, y compris aux experts et aux représentants des gouvernements nationaux, organisations internationales, organisations non gouvernementales (ONG), institutions financières, instituts de recherche et organisations de la société civile, ainsi que du secteur privé et des médias.

11. Les éléments de l'Évaluation sont considérés comme des priorités centrales aux fins de la mise en œuvre du cadre conceptuel de la FAO. Ils seront développés encore davantage dans le travail programmatique de l'Organisation.

12. Les progrès susmentionnés montrent que la FAO est pleinement résolue à réaliser l'ODD 6 (Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau). Ils reflètent aussi le fait que l'Organisation est idéalement placée pour promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau et transposer à plus grande échelle des interventions programmatiques qui permettent d'établir des liens entre l'eau et le changement climatique, la gestion des forêts, la remise en état des écosystèmes et la biodiversité, la gestion des sols et des terres, la nutrition, la production alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments et l'approche

One Water One Health, littéralement «Une eau, une santé», en vue de produire des bienfaits complémentaires et de réduire les risques.

13. Conformément aux orientations données par les organes directeurs concernés, un ensemble d'initiatives programmatiques est mis en œuvre en partenariat avec les membres afin de faire avancer la gestion intégrée des ressources en eau au sein des systèmes agroalimentaires, ce qui contribue aux *quatre améliorations* du Cadre stratégique de la FAO 2022-2031.

14. Au fur et à mesure de la mise en œuvre de toutes les initiatives programmatiques, comme souligné dans le document C 2023/30, sachant que la gestion des ressources en eau est le thème de l'exercice biennal 2024-2025 et en anticipant la stratégie sur l'eau et l'assainissement applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, qui doit être approuvé par les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, en avril 2024, le Comité du Programme est invité à donner des orientations supplémentaires quant à la mise en œuvre des recommandations et des mesures formulées dans la réponse de la Direction, en reconnaissant les besoins énoncés ci-après pour passer à la vitesse supérieure et obtenir de bons résultats, conformément aux débats de la Réunion conjointe de la 137^e session du Comité du Programme et de la 198^e session du Comité financier:

- a) investissement soutenu dans le renforcement des capacités au siège et dans les bureaux décentralisés de la FAO, en particulier les bureaux régionaux et sous-régionaux;
- b) mobilisation de ressources continue, en particulier en inscrivant l'eau au rang de priorité dans la collaboration avec les partenaires fournisseurs de ressources;
- c) établissement de rapports périodiques sur les activités menées par la FAO, à l'intention des organes directeurs pendant l'exercice biennal 2024-2025.

15. Conformément aux orientations données par les participants à la Réunion conjointe de la 137^e session du Comité du Programme et de la 198^e session du Comité financier, NSL mène actuellement une évaluation rapide des capacités dans l'ensemble du réseau de la FAO et analyse le portefeuille des projets en cours, les projets en préparation, les déficits de financement et les possibilités de mobilisation de ressources. Ses conclusions et recommandations seront présentées lors de la session du Comité du Programme de novembre 2024, pour examen et orientation.

Rapport de suivi de l'évaluation de la contribution de la FAO à l'objectif de développement durable 6 (ODD 6): Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable – Matrice

Recommandation issue de l'évaluation (a)	Sous-recommandation	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises, ou raisons justifiant un défaut d'action (c)	Notation RID (d) ⁷	Effets ou évolutions résultant des mesures prises (e)
<p>Recommandation 1: Partir des atouts existants pour aller vers une reconnaissance cohérente et stratégique du rôle central de la gestion des ressources en eau à la FAO, notamment en ménageant une place bien plus importante à la gestion des ressources en eau dans le Cadre stratégique et ses DPP. Il va de soi que ce processus est progressif et ne peut être réalisé à court terme, ni au moyen d'un unique train de mesures. Les mesures recommandées ci-après visent à catalyser le processus (par sous-recommandation).</p>	<p>1.1. Consulter les pays membres sur les options permettant de refléter l'importance stratégique de l'eau, notamment la possibilité d'établir un sous-comité de l'eau pour l'agriculture et la préservation des écosystèmes, soit dans le cadre du Comité de l'agriculture, soit dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.</p>	<p>En raison de la nature transversale de l'eau et des ressources nécessaires aux fins de la création de nouveaux organes directeurs, la Direction de la FAO recommande que des débats plus ciblés et pertinents soient consacrés aux enjeux de l'eau au sein des comités techniques existants, sans créer un sous-comité sur l'eau pour l'agriculture et la préservation des écosystèmes.</p>	<p>Résultat pleinement atteint car la question de la gestion des ressources en eau a été inscrite à l'ordre du jour des organes directeurs concernés et a été le thème de la 43^e session de la Conférence de la FAO et de la Journée mondiale de l'alimentation 2023. C'est aussi le thème de l'exercice biennal 2024-2025 et cet enjeu est abordé à divers titres dans le cadre des conférences régionales et des comités techniques pertinents. L'organisation des Dialogues de Rome sur l'eau en 2022 et en 2023 a par ailleurs contribué à une reconnaissance cohérente et stratégique du rôle central de la gestion des ressources en eau à la FAO.</p>	6	<p>L'eau est intégrée aux processus de prise de décisions au sein de la FAO.</p> <p>Des ressources supplémentaires issues du budget ordinaire et de contributions volontaires ont été destinées au soutien apporté aux activités intéressantes de l'irrigation, la gestion des inondations, la lutte contre la pénurie d'eau pour l'agriculture et l'environnement et les initiatives du système d'information numérique sur les sols, les terres et l'eau (SoLaWiSe).</p>
	<p>1.2 Faire le point des domaines de force existants et définir les mesures à prendre pour assurer leur maintien et leur croissance.</p>	<p>NSL collaborera avec toutes les parties prenantes au sein de la FAO pour faire un bilan des points forts de l'Organisation et des mesures à prendre.</p>	<p>À l'aide de notes techniques sur l'eau, des Dialogues de Rome sur l'eau et du 2^e Forum international du Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture, NSL a fait l'inventaire des activités de la FAO (expériences, bonnes pratiques,</p>	4	<p>Il est trop tôt pour communiquer des éléments tangibles car l'évaluation des capacités et les recrutements n'ont</p>

⁷ Notation du relevé d'interventions de la Direction (notation RID): **1 – Nul**: aucune mesure n'a été prise pour mettre en œuvre la recommandation; **2 – Faible**: les plans et mesures visant la mise en œuvre de la recommandation sont à une étape très préliminaire; **3 – Insuffisant**: la mise en œuvre de la recommandation est inégale et partielle; **4 – Passable**: la mise en œuvre de la recommandation a progressé, mais aucun élément ne permet encore d'attester des résultats par rapport à la cible prévue; **5 – Bon**: la recommandation a été pleinement mise en œuvre et certains éléments montrent son impact sur la cible prévue; **6 – Excellent**: des éléments solides montrent que la recommandation a eu un impact positif sur la cible prévue.

Recommandation issue de l'évaluation (a)	Sous-recommandation	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises, ou raisons justifiant un défaut d'action (c)	Notation RID (d) ⁷	Effets ou évolutions résultant des mesures prises (e)
			<p>enseignements tirés de l'expérience et lacunes). Les points forts devant être étayés ont été recensés et traités en modifiant les fonctions de quatre postes vacants inscrits au Programme de travail et budget (PTB), afin de recruter des personnes compétentes dans les domaines de la qualité de l'eau, des infrastructures hydriques, de la gestion des inondations et des politiques intéressant l'eau.</p> <p>L'évaluation en cours des capacités de l'ensemble du réseau de la FAO permettra d'obtenir davantage de détails sur les atouts et les lacunes d'ordre technique, ce qui orientera les futures activités de renforcement des capacités.</p>		pas encore été menés à terme.
	1.3 Conceptualiser ce que comporte une approche intégrée à la gestion des ressources en terres et en eau et ses liens avec les diverses dimensions du travail de la FAO.	Dans le cadre du processus de planification stratégique, NSL coordonnera avec les divisions et les bureaux pertinents, dans toute l'Organisation, la reconnaissance cohérente et stratégique du rôle central de l'eau à la FAO. Le processus sera aligné sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la l'Organisation.	Guidé par le Cadre stratégique de la FAO 2022-2031, le processus de planification stratégique de NSL a permis de donner suite à cette recommandation. Le cadre conceptuel de la FAO sur la gestion intégrée des ressources en terres et en eau a été élaboré en consultation avec les divisions techniques de l'Organisation, les bureaux décentralisés et des experts extérieurs.	5	Le cadre conceptuel de la FAO sur la gestion intégrée des ressources en terres et en eau a été approuvé par les participants à la 174 ^e session du Conseil de l'Organisation. Il sera lancé et mis en œuvre en partenariat avec les membres de la FAO et d'autres partenaires.
	1.4 Créer des liens et des dialogues entre des domaines d'activité qui sont de toute évidence apparentés, en	NSL examinera tous les produits des DPP et s'entretiendra avec leurs responsables et coresponsables.	NSL a examiné tous les DPP et a mis en relief la contribution de l'eau à tous les DPP dans le	4	L'eau a été intégrée de manière plus efficace dans les DPP pertinents.

Recommandation issue de l'évaluation (a)	Sous-recommandation	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises, ou raisons justifiant un défaut d'action (c)	Notation RID (d) ⁷	Effets ou évolutions résultant des mesures prises (e)
	s'appuyant éventuellement sur les DPP. Il faudrait parvenir à une compréhension mutuelle, qui devrait souvent ouvrir la voie à une terminologie et à des concepts communs.	NSL veillera à ce que, dans le contexte de l'élaboration du Plan à moyen terme 2022-2025 (révisé), l'eau soit visible et bien intégrée dans les DPP.	document C 2023/30 présenté lors de la 43 ^e session de la Conférence de la FAO. NSL continuera à coordonner l'intégration de la gestion et de la gouvernance des ressources en eau au sein de tous les DPP pertinents. Afin de combler les lacunes critiques au sein des DPP actuels, le domaine d'impact à valeur ajoutée visant à régler le problème de la pénurie d'eau dans l'agriculture et l'environnement a été mis au point. Sa mise en œuvre est financée au moyen du budget ordinaire et de contributions volontaires.		La concrétisation du domaine d'impact à valeur ajoutée visant à régler le problème de la pénurie d'eau dans l'agriculture et l'environnement est en cours, dans le cadre de projets pilotes réalisés dans quatre pays, ainsi que des initiatives régionales relatives à la pénurie de l'eau dans les régions Proche-Orient et Afrique du Nord et du programme régional sur la pénurie de l'eau en Asie et Pacifique.
Recommandation 2: La FAO devrait consolider et continuer de développer ses activités dans le domaine clé de l'agriculture irriguée. Les mesures proposées ci-après pourraient permettre d'y parvenir (<i>par sous-recommandation</i>).	2.1 Faire une estimation complète de la portée et de la nature des activités sur l'agriculture irriguée, à tous les niveaux et tout particulièrement dans le cadre des projets. La question de savoir ce qui fonctionne, et dans quels contextes, devrait faire partie intégrante de cette analyse. Il faudrait inclure une évaluation des besoins au niveau national et refléter les différences entre les divers pays et régions.	NSL consolidera et renforcera les activités de la FAO dans le domaine clé de l'agriculture irriguée, comme élément du cadre conceptuel sur la gestion intégrée des ressources en terres et en eau qui doit être mis en place (recommandation 1). Cela comprendra une évaluation des besoins et des demandes des membres à des fins de soutien dans le domaine de l'agriculture irriguée.	Les besoins et les possibilités en matière d'irrigation sont pleinement inscrits dans le Cadre conceptuel de gestion intégrée des ressources en terres et en eau. NSL a mis au point une approche qui permet de représenter les besoins et les possibilités en matière d'irrigation et a ainsi fixé des orientations au service de la planification et du développement. Cette approche est tout d'abord appliquée à titre pilote dans quatre pays (Arabie saoudite, Égypte, Inde et Sri Lanka).	4	Il est encore trop tôt pour communiquer des éléments tangibles sur les objectifs visés.
	2.2 Sur la base des éléments susmentionnés, et grâce aux partenariats et à une	NSL réalisera un inventaire des diverses possibilités d'intervention,	L'initiative NSL relative au relevé des besoins et des possibilités en	4	Le processus de consultations menées à

Recommandation issue de l'évaluation (a)	Sous-recommandation	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises, ou raisons justifiant un défaut d'action (c)	Notation RID (d) ⁷	Effets ou évolutions résultant des mesures prises (e)
	collaboration extensive entre les parties prenantes, élaborer une stratégie globale , un manuel de normes (incluant un inventaire des différentes formes d'intervention) et des directives opérationnelles pour la conception et la mise en œuvre des projets de la FAO dans le domaine clé de l'agriculture irriguée.	ainsi que des directives opérationnelles visant à soutenir la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets de la FAO liés à la gestion de l'eau dans le secteur agricole (y compris l'évaluation des risques sociaux et environnementaux).	matière d'irrigation, qui est mentionnée dans la sous-recommandation 2.1, a démarré via un processus de consultations menées à l'échelle mondiale, afin d'établir un cadre multicritères visant à évaluer et rapprocher les besoins et les possibilités dans différents pays.		l'échelle mondiale est en cours et il est par conséquent encore trop tôt pour communiquer des éléments tangibles sur les objectifs visés.
	2.3 Mettre en œuvre un programme d'information et de communication à l'intention des pouvoirs publics, des experts techniques, des gestionnaires de l'irrigation et d'autres qui fournisse des renseignements et offre un soutien technique concernant l'entretien et l'amélioration des systèmes d'irrigation. Ces informations et communications pourraient aussi se rapporter à la nature pluridimensionnelle de l'eau, aux régimes fonciers applicables à l'eau et aux incidences de l'agriculture sur l'utilisation et la qualité de l'eau.	NSL évaluera la nécessité et la faisabilité d'une plateforme d'information et de communication au service des pouvoirs publics, des experts techniques, des responsables de systèmes d'irrigation et d'autres, qui fournirait dans un premier temps des informations et un appui technique sur la manière d'entretenir et d'améliorer les systèmes d'irrigation, et pourrait ensuite être étendue à d'autres domaines de la gestion hydrique et de la gouvernance de l'eau, notamment les régimes fonciers applicables à l'eau.	NSL et les bureaux régionaux ont conjointement mis au point la plateforme technique interrégionale FAO sur la pénurie d'eau en août 2022. Sur la base des enseignements tirés de cette expérience, des plateformes intéressantes d'autres sujets pourraient être mises au point à l'avenir.	4	La plateforme a permis de mettre à disposition des fonctions au service de l'échange d'information, d'instruments et de méthodes. Il est toutefois encore trop tôt pour communiquer des éléments tangibles sur les objectifs visés.
Recommandation 3: La FAO devrait pallier les faiblesses de son approche en matière de gestion des ressources hydriques grâce aux mesures	3.1 Poursuivre les consultations, y compris avec des experts extérieurs en tant que de besoin, au sujet de l'intégration de l'eau dans les DPP et dans les processus en	Comme indiqué dans la réponse à la recommandation 1, NSL est d'accord pour coordonner la mise en place d'un cadre conceptuel cohérent sur la gestion intégrée des	Comme indiqué dans la recommandation 1, NSL a mis au point le cadre conceptuel de la FAO sur la gestion intégrée des	5	Le cadre conceptuel de la FAO sur la gestion intégrée des ressources en terres et en eau a été approuvé par le Conseil de l'Organisation et sera

Recommandation issue de l'évaluation (a)	Sous-recommandation	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises, ou raisons justifiant un défaut d'action (c)	Notation RID (d) ⁷	Effets ou évolutions résultant des mesures prises (e)
ci-après (par sous-recommandation).	cours de révision et d'application de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et du Cadre de gestion environnementale et sociale (question abordée ci-après).	ressources en terres et en eau pour guider les activités de la FAO.	<p>ressources en terres et en eau, qui a été approuvé par le Conseil.</p> <p>L'eau est bien inscrite dans le Plan d'action 2022-2025 visant la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031.</p> <p>La FAO a fait avancer la cause de la gestion des ressources en eau à l'occasion des 27^e et 28^e sessions de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) au moyen de l'appui apporté à l'initiative Agir pour l'adaptation et la résilience dans le domaine de l'eau (AWARe) de la Présidence la COP 27, à la mise au point du partenariat biennal sur la constitution de systèmes alimentaires résilients sur le plan hydrique, et à l'organisation des journées et du pavillon eau et climat pendant les COP 27 et 28.</p>		lancé et mis en œuvre en partenariat avec tous les membres de la FAO.
	3.2 Élaborer une approche globale en matière de gouvernance de l'eau qui intègre les activités (souvent de haute qualité) déjà en cours sur divers aspects du problème et qui donne des indications claires et un appui sur la manière d'aborder les questions relatives à la gouvernance de	Reconnaissant que la crise hydrique actuelle est essentiellement une crise de gouvernance, la Direction de la FAO appuie fortement l'idée d'une gouvernance inclusive et efficace, comme proposé dans l'édition 2021 de <i>L'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> . NSL élaborera une	La FAO a lancé une nouvelle initiative qui porte sur les feuilles de route nationales relatives à l'eau au service de la réalisation du Programme 2030 et qui reconnaît le rôle central de l'eau dans la concrétisation de tous les ODD définis dans le Programme 2030. La FAO aide ses membres, à leur demande, à élaborer leur propre	5	Les initiatives relatives aux feuilles de route nationales sur l'eau et le Dialogue mondial sur la gouvernance des régimes fonciers applicables à l'eau ont commencé mais il est encore trop tôt pour

Recommandation issue de l'évaluation (a)	Sous-recommandation	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises, ou raisons justifiant un défaut d'action (c)	Notation RID (d) ⁷	Effets ou évolutions résultant des mesures prises (e)
	l'eau dans les opérations menées aux niveaux national et communautaire.	approche globale de la gouvernance de l'eau fournissant des indications claires et un soutien sur la manière d'aborder les questions de gouvernance de l'eau dans les activités menées dans le cadre d'opérations aux niveaux mondial, régional, national et communautaire.	feuille de route nationale au moyen de dialogues dirigés par les pays et de processus participatifs. La FAO a organisé le Dialogue mondial sur la gouvernance des régimes fonciers applicables à l'eau avec les différentes parties prenantes. La bonne gouvernance des terres, des sols et de l'eau est l'un des cinq résultats du cadre conceptuel de gestion intégrée des ressources en terres et en eau.		pouvoir évaluer leur impact complet. Le cadre conceptuel de la FAO sur la gestion intégrée des ressources en terres et en eau a été approuvé par les participants à la 174 ^e session du Conseil de l'Organisation et sera lancé et mis en œuvre en partenariat avec tous les membres de la FAO.
	3.3 Examiner et élaborer des matériels d'apprentissage interne sur des exemples de bonnes pratiques et d'échecs observés lors de projets liés aux divers aspects de la gestion des ressources en eau.	L'examen d'exemples de bonnes pratiques et de domaines d'amélioration tirés de projets ayant trait à la gestion des ressources en eau est considéré comme utile et sera inséré dans le bilan préalable à l'élaboration d'un cadre conceptuel pour la gestion intégrée des ressources en terres et en eau susmentionné, et à la consolidation et au renforcement des activités de la FAO dans le domaine clé de l'agriculture irriguée et dans les projets contenant des composantes de gestion des ressources en eau. Cet examen devait également stimuler l'intensification du processus d'apprentissage interne dans toute l'Organisation.	Le cadre conceptuel de la FAO sur la gestion intégrée des ressources en terres et en eau a été approuvé par les participants à la 174 ^e session du Conseil de l'Organisation. Des exemples de pratiques de gestion optimales ont été échangés dans le cadre des Dialogues de Rome sur l'eau organisés en 2022 et en 2023, du Forum mondial de l'alimentation, notamment du volet consacré en 2023 à la science et à l'innovation, du 2 ^e Forum international sur le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture, du Colloque mondial de 2023 sur les sols et l'eau, des séances organisées par la FAO lors de la Semaine mondiale de l'eau à Stockholm, des COP 27 et 28, du Congrès de la Commission	4	Il est encore trop tôt pour communiquer des éléments tangibles sur les objectifs visés.

Recommandation issue de l'évaluation (a)	Sous-recommandation	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises, ou raisons justifiant un défaut d'action (c)	Notation RID (d) ⁷	Effets ou évolutions résultant des mesures prises (e)
			<p>internationale des irrigations et du drainage et d'autres instances mondiales.</p> <p><i>L'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> fait maintenant partie des publications phares de la FAO et sera de ce fait publié tous les deux ans. On y trouvera des informations, des données et des études de cas sur un thème important lié à la gestion des ressources en terres et en eau et aux méthodes de gouvernance y relatives. La publication comprendra des exemples de bonnes pratiques, ainsi que d'échecs et d'enseignements tirés de l'expérience en relation avec l'exploitation des terres et de l'eau aux fins de la production agricole. Les exemples décrits et analysés dans cette publication serviront aussi de matériel d'apprentissage dans l'ensemble de la FAO et au-delà.</p> <p>De bons résultats seront obtenus à l'aide du réseau technique élargi sur les terres et l'eau, y compris un groupe de travail chargé des zones humides, mis en place le 2 février 2024, à l'occasion de la Journée mondiale des zones humides.</p>		

Recommandation issue de l'évaluation (a)	Sous-recommandation	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises, ou raisons justifiant un défaut d'action (c)	Notation RID (d) ⁷	Effets ou évolutions résultant des mesures prises (e)
<p>Recommandation 4: La FAO devrait élaborer et mettre en œuvre une politique, une stratégie et des directives organisationnelles sur la qualité de l'eau et la pollution, qui reconnaissent la gravité de cette question et veillent à sa parfaite intégration dans l'action de la FAO au service de l'agriculture et de la production alimentaire. À cette fin, il faudrait aussi procéder à un examen des politiques et des pratiques existantes concernant la qualité de l'eau et la pollution, ainsi que l'élaboration de mesures claires et précises garantissant l'intégration de cette question dans tous les volets d'activités de la FAO portant sur l'agriculture et la gestion des ressources naturelles.</p>		<p>La présente recommandation fait l'objet d'une acceptation partielle de la part de la Direction. Il faut reconnaître que la FAO ne possède pas de politique, stratégie et ou directives organisationnelles complètes sur la qualité de l'eau et la pollution. L'Organisation entreprendra un examen des politiques et pratiques existantes sur la qualité de l'eau et la pollution. En outre, la FAO redoublera d'efforts pour mieux traiter et intégrer la question de la pollution de l'eau due au secteur agricole dans les activités que l'Organisation consacre à l'agriculture et à la gestion des ressources naturelles.</p>	<p>La FAO a créé un poste de fonctionnaire chargé de la qualité de l'eau qui est inscrit au PTB et qui est affecté au siège de l'Organisation, à Rome. Le recrutement visant à pourvoir ce poste est en cours.</p> <p>La FAO a demandé aux participants à la 2^e session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture de se pencher sur les liens qui existent entre la production animale et la gestion des ressources naturelles (sols, terres et eau) de manière intégrée. Il s'agit explicitement d'envisager l'incidence de l'élevage sur la qualité de l'eau.</p> <p>Par ailleurs, la publication <i>Water Quality in Agriculture: Risks and Risk Mitigation</i>, parue en 2023, met l'accent sur des solutions techniques et de bonnes pratiques agricoles, y compris les mesures d'atténuation des risques adaptées à la situation d'institutions disposant de ressources différentes et actives dans les contextes ruraux, urbains et périurbains des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.</p> <p>À l'aide du système AQUALEX, plus vaste collection mondiale en ligne, ouverte à tous et gratuite des lois et des législations nationales et internationales relatives à l'eau</p>	4	<p>Il est encore trop tôt pour communiquer des éléments tangibles sur les objectifs visés.</p>

Recommandation issue de l'évaluation (a)	Sous-recommandation	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises, ou raisons justifiant un défaut d'action (c)	Notation RID (d) ⁷	Effets ou évolutions résultant des mesures prises (e)
			douce, la FAO offre un accès libre aux textes et rapports qui couvrent toutes les questions relatives à l'eau douce et notamment, entre autres, la gouvernance, l'approvisionnement en eau, l'utilisation de l'eau dans l'agriculture et l'aquaculture, l'eau et l'environnement et le changement climatique.		
<p>Recommandation 5: Établir des communautés de pratique en ligne pour que les personnes travaillant sur des thèmes semblables puissent dialoguer et se mettre d'accord sur des procédures, notamment au sein des bureaux et des divisions, et entre les bureaux et les divisions, afin d'établir une terminologie et des cadres analytiques communs. En relation avec la présente évaluation, les thèmes suivants sont proposés pour les dialogues: la gouvernance de l'eau (notamment des cadres juridiques et politiques, ainsi que la gouvernance à l'échelle des communautés), l'eau, la résilience et le changement climatique, les normes et les bonnes pratiques sur la qualité de l'eau, la protection des écosystèmes et les interactions entre les terres et l'eau. En plus</p>		<p>NSL facilitera la communication, l'information et le dialogue en vue de parvenir à une terminologie, des méthodes et cadres analytiques communs sur différents aspects de la gestion de l'eau. Les dialogues pourraient porter, entre autres, sur la gouvernance de l'eau et les régimes fonciers applicables à l'eau, l'adaptation et la résilience face au changement climatique, la qualité de l'eau, la productivité de l'eau, la comptabilité de l'eau, la gestion de l'irrigation, les écosystèmes d'eau douce, la gestion des bassins versants et fluviaux et les terres humides.</p>	<p>La présente recommandation a été inscrite dans le cadre conceptuel de gestion intégrée des ressources en terres et en eau. NSL prendra l'initiative d'élargir le réseau technique existant sur l'eau pour faciliter le dialogue et le partage des connaissances, ainsi que l'apprentissage, entre le personnel de l'Organisation et les experts extérieurs.</p> <p>Outre le Dialogue de Rome sur l'eau, le Forum international du Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture et le Colloque international sur la pollution des sols, NSL organisera en 2024 les Journées FAO de la terre et de l'eau, dans le but de sensibiliser davantage au rôle que joue la gestion durable des terres et de l'eau en faveur de l'amélioration des conditions de vie locales.</p>	4	<p>Il est encore trop tôt pour communiquer des éléments tangibles sur les objectifs visés.</p>

Recommandation issue de l'évaluation (a)	Sous-recommandation	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises, ou raisons justifiant un défaut d'action (c)	Notation RID (d) ⁷	Effets ou évolutions résultant des mesures prises (e)
des thèmes susmentionnés qui serviront à amorcer le processus, d'autres sujets pourront être retenus.					
<p>Recommandation 6: La FAO devrait élaborer et mettre en œuvre des outils et des procédures favorisant une cohérence et une efficacité accrues du processus de conception des projets pour les activités liées à l'eau, et intégrer les mesures ci-après (par sous-recommandation).</p>	<p>6.1 Veiller à ce que les connaissances et les capacités disponibles au siège de la FAO soient prises en compte dans le processus de conception des projets.</p> <p>6.2 Élaborer une procédure normalisée de diagnostic des politiques, fondée sur des initiatives et des produits existant au siège⁸.</p> <p>6.3 Le processus de conception des projets devrait tenir compte de l'impact de ceux-ci sur l'égalité des sexes, les conditions de vie et les moyens d'existence, évaluer les risques d'exclusion de certains segments de population et de creusement des inégalités et examiner les questions de droit de parole, de participation, d'accès et de gestion concernant les ressources naturelles.</p> <p>6.5 Le matériel d'apprentissage fondé sur les bonnes pratiques et les échecs, comme proposé dans la</p>	<p>La présente recommandation fait l'objet d'une acceptation partielle de la part de la Direction. S'agissant des sous-recommandations 6.1, 6.2, 6.3, 6.5 et 6.6, le Guide de la FAO sur le cycle des projets fixe des normes et des procédures institutionnelles relatives à la gestion des projets, qui renforcent l'obligation de rendre des comptes et la qualité en appliquant les principes de la gestion axée sur les résultats, tout en améliorant la teneur stratégique de tous les projets de l'Organisation.</p> <p>On examinera la possibilité d'inclure certains critères relatifs à l'eau dans les directives sur le cycle des projets comme partie intégrante du critère de durabilité.</p> <p>NSL, en consultation avec d'autres unités, évaluera les possibilités d'élaborer du matériel d'apprentissage (notamment en collaboration avec l'Académie numérique de la FAO) sur les bonnes pratiques et les échecs, qui pourront être utilisés dans la conception et l'exécution des</p>	<p>De nombreuses questions mentionnées dans la recommandation 6 sont déjà prises en compte dans le Guide sur le cycle des projets. Par conséquent, l'élaboration et la mise en œuvre d'outils et de procédures spécifiques relatives aux activités liées à l'eau ne pourraient être ni efficaces ni efficientes.</p> <p>La possibilité d'inscrire certains critères relatifs à l'eau dans les directives sur le cycle des projets en tant que partie intégrante du critère de durabilité sera examinée dès que le nouveau Cadre de gestion environnementale et sociale de la FAO (voir la sous-recommandation 6.4) pourra être évalué. Compte tenu du fait que ce cadre a été mis en place il y a seulement un an, il est encore trop tôt pour y apporter des modifications.</p> <p>Le matériel d'apprentissage fondé sur les bonnes pratiques et les échecs sera mis au point de manière qu'il serve de matériels de référence aux communautés de</p>	1	

⁸ Notamment la **Série de notes d'orientation politique** 2017, le système **AQUALEX** lancé au printemps 2022, les produits des initiatives normatives sur la **gouvernance des eaux souterraines et des régimes fonciers applicables à l'eau**, les notes d'orientation existantes sur la **parité femmes-hommes**, la **participation** et l'**inclusion sociale** et autres matériels.

Recommandation issue de l'évaluation (a)	Sous-recommandation	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises, ou raisons justifiant un défaut d'action (c)	Notation RID (d) ⁷	Effets ou évolutions résultant des mesures prises (e)
	<p>recommandation 3, devrait être incorporé dans des manuels à utiliser comme référence dès la formulation de l'idée du projet et sa conception, pour préserver les enseignements tirés de l'expérience et éclairer les actions futures.</p> <p>6.6 S'agissant en particulier des projets de grande ampleur, il faudrait garantir au moment de leur conception un examen multidisciplinaire qui garantit une bonne approche des risques et des impacts, ainsi que la mise en place de mesures d'atténuation.</p>	<p>projets en général, et pas uniquement dans le domaine de la gestion des ressources en eau, comme le suggère la recommandation 3.</p>	<p>pratique en ligne, comme suggéré dans la recommandation 5. Il s'agit d'une activité fondamentale du réseau technique portant sur les terres et l'eau, qui sera renforcée à l'aide de l'évaluation des capacités en cours.</p>		
	<p>6.4 Le champ d'application et les buts du Cadre de gestion environnementale et sociale devraient être précisés dans des notes d'orientation à l'appui du Cadre. À l'heure actuelle, celles-ci ne portent que sur l'évaluation des risques et la prise de mesures correctives ne se produit qu'en présence d'un risque défini comme tel, autrement dit sur la base d'un jugement subjectif de la personne chargée de l'évaluation. Une approche plus positive et axée sur le développement devrait être ajoutée au Cadre, de façon à</p>	<p>Un nouveau Cadre de gestion environnementale et sociale de la FAO est mis au point afin d'aider à gérer et améliorer la performance environnementale et sociale de l'Organisation grâce à une approche axée sur les réalisations. Le Cadre adopte déjà, en matière de programmation, «une approche plus positive, axée sur le développement». La Direction de la FAO et le Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB) souscrivent à la recommandation selon laquelle les notes d'orientation opérationnelle (dans ce cas particulier, en premier lieu quant à</p>	<p>Le nouveau Cadre de gestion environnementale et sociale de la FAO est mis au point pour aider à gérer et améliorer les résultats environnementaux et sociaux de l'Organisation grâce à une approche axée sur les réalisations.</p>	6	<p>Des dispositifs de protection visant l'utilisation durable des ressources naturelles sont intégrés dans le nouveau Cadre de gestion environnementale et sociale de la FAO, y compris des mécanismes d'établissement de rapports relatifs aux normes à respecter et aux risques, ce qui s'est traduit par de meilleures propositions de projets et des de meilleurs descriptifs de projet.</p>

Recommandation issue de l'évaluation (a)	Sous-recommandation	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises, ou raisons justifiant un défaut d'action (c)	Notation RID (d) ⁷	Effets ou évolutions résultant des mesures prises (e)
	fixer des normes minimales relatives à l'utilisation et à la gestion des ressources en eau, qui représenteraient une exigence de base pour la conception des projets, indépendamment des niveaux de risque.	la deuxième norme environnementale et sociale [NES 2]: Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution, entre autres), engloberont tous les principes susmentionnés en matière de gestion des risques et de bonnes pratiques de développement liées à une gestion de l'eau et à un assainissement durables.			
<p>Recommandation 7: Des mesures devraient être prises pour partir, en les élargissant, d'expériences positives qui fassent évoluer la manière dont la FAO aborde la réalisation de l'ODD 6 et l'approche de l'Organisation en matière de gestion des ressources en eau. Parmi les éléments porteurs à développer, on pourra retenir les éléments présentés ci-après (<i>par sous-recommandation</i>).</p>	<p>7.1 Les activités normatives menées dans divers domaines (évaluations des cadres juridiques et politiques, gouvernance, approches intégrées sur la foresterie, bassins versants, lien terres-eau-énergie, parité hommes-femmes et autres questions) respectent toutes les plus hautes exigences internationales, mais il manque encore une stratégie qui permet d'appliquer ces enseignements à la conception et à la mise en œuvre sur le plan opérationnel.</p>	<p>NSL prendra l'initiative de partir, en les élargissant, d'expériences positives qui fassent évoluer la manière dont la FAO aborde la réalisation de l'ODD 6 et l'approche de l'Organisation en matière de gestion des ressources en eau.</p>	<p>Au cours du processus d'élaboration du Cadre conceptuel de gestion intégrée des ressources en terres et en eau et dans le cadre des échanges menés à cet égard avec les unités chargées des DPP concernés, ainsi que de la concrétisation du thème biennal 2024-2025 consacré à l'eau et de l'appui apporté aux organes directeurs (Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture, Comité des forêts et Comité des pêches, par exemple), du soutien apporté aux Conférences régionales et aux initiatives et programmes régionaux, NSL a grandement renforcé la participation de la FAO aux instances mondiales, y compris la collaboration avec les autres divisions, centres et bureaux décentralisés.</p>	5	<p>Le Cadre conceptuel de gestion intégrée des ressources en terres et en eau sera mis en œuvre en partenariat avec tous les membres de la FAO. Les organes directeurs et les conférences régionales ont inscrit l'eau à leur ordre du jour, ce qui contribuera davantage au thème biennal, mais on ne pourra observer des impacts sur le terrain seulement à l'avenir.</p>

Recommandation issue de l'évaluation (a)	Sous-recommandation	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises, ou raisons justifiant un défaut d'action (c)	Notation RID (d) ⁷	Effets ou évolutions résultant des mesures prises (e)
	<p>7.2 Les bureaux et les programmes régionaux peuvent être vus comme le maillon qui manque actuellement pour relier plus efficacement les approches du siège et les activités de terrain. Les programmes régionaux de conception récente sont particulièrement prometteurs mais devront bénéficier d'un soutien élargi et continu, si l'on veut réaliser ce potentiel. Il faudrait veiller à assurer une dotation en ressources humaines adéquate au niveau régional et, selon qu'il conviendra, dans les pays, pour donner corps à l'intention de renforcer le rôle des bureaux décentralisés.</p>	<p>NSL prendra l'initiative de renforcer les liens avec les bureaux régionaux grâce à l'élaboration de programmes conjoints liés à la gestion et à la gouvernance des ressources en eau.</p>	<p>Les bureaux régionaux au Caire (Égypte) et à Bangkok (Thaïlande) ont élaboré des programmes relatifs à la pénurie d'eau en coopération et en concertation avec NSL.</p> <p>NSL, en coopération avec les bureaux régionaux, les bureaux sous-régionaux et les bureaux de pays, a organisé des ateliers régionaux sur les feuilles de route nationales, ainsi qu'un dialogue mondial multipartite sur la gouvernance des régimes fonciers applicables à l'eau.</p> <p>La Plateforme technique interrégionale de la FAO sur la pénurie d'eau est un exemple de plateforme créée pour renforcer l'approche et les liens à l'échelle du réseau.</p> <p>NSL a apporté un appui technique aux conférences régionales dans la mise au point et l'examen des points de leur ordre du jour liés à l'eau.</p>	5	<p>Un atelier régional d'une durée de trois jours sur les feuilles de route nationales en Afrique a été organisé au Zimbabwe en février 2023. Plus de 30 pays y ont participé et la majorité d'entre eux ont confirmé leur intention de rejoindre l'initiative. Des ateliers régionaux analogues, qui comprendront notamment des réunions relatives au dialogue mondial sur les régimes fonciers de l'eau, seront organisés en 2024 en Thaïlande et en Colombie.</p>
	<p>7.3 Les partenariats peuvent jouer un rôle important, afin de créer de nouvelles approches et de catalyser le changement, et la FAO doit partir des réseaux de partenariats en place, pour que soient mieux reflétés ses capacités et son rôle de chef de</p>	<p>NSL réalisera un examen approfondi des partenariats nécessaires dans divers domaines (ressources, connaissances, plaidoyer et mise en œuvre, par exemple), afin que la FAO puisse s'acquitter de son mandat au titre de l'ODD 6. NSL renforcera</p>	<p>NSL a mené un examen approfondi des principaux partenariats et a pleinement inscrit l'établissement de partenariats dans le Cadre conceptuel de gestion intégrée des ressources en terres et en eau.</p> <p>Le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture a aussi été</p>	5	<p>Après 2022 et 2023, il est prévu que le Dialogue de Rome sur l'eau soit de nouveau organisé, une troisième fois, en octobre 2024.</p> <p>Le dialogue de haut niveau consacré au Cadre</p>

Recommandation issue de l'évaluation (a)	Sous-recommandation	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises, ou raisons justifiant un défaut d'action (c)	Notation RID (d) ⁷	Effets ou évolutions résultant des mesures prises (e)
	file dans le domaine de l'eau et de la gestion des écosystèmes, notamment en intensifiant l'apprentissage systématique et la coopération entre les membres.	également le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture, partenariat hébergé par la FAO qui vise à rassembler des acteurs clés du monde entier et de différents secteurs en vue de relever le défi collectif de la pénurie d'eau.	<p>l'objet d'un examen particulier et, sur la base des recommandations formulées, des propositions relatives aux modalités opérationnelles et visant à en faire une plateforme plus efficace à l'échelle mondiale sont mises en œuvre. Tous les deux ans, le dialogue de haut niveau consacré au Cadre mondiale est par ailleurs organisé au siège de la FAO, à Rome, alternativement au Forum du Cadre mondial, tenu à Cabo Verde.</p> <p>La FAO organise chaque année le Dialogue de Rome sur l'eau, qui est ouvert aux partenaires de l'Organisation, y compris aux experts et aux représentants des gouvernements nationaux, organisations internationales, organisations non gouvernementales (ONG), institutions financières, instituts de recherche et organisations de la société civile, ainsi que du secteur privé et des médias.</p>		mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture devrait être organisé en octobre 2024, au même moment que le Dialogue de Rome sur l'eau, au siège de la FAO, à Rome.
	7.4 Un financement à long terme des partenariats, des programmes et d'activités normatives novatrices est nécessaire pour concrétiser le potentiel correspondant et instaurer une approche cohérente et viable en matière	Dans le cadre de son processus de planification, NSL évaluera les possibilités de financement, recensera des partenaires clés et collaborera avec ceux-ci en vue de mobiliser des ressources.	Dans le cadre du Programme ordinaire, de nouveaux financements ont été alloués à l'appui des activités de NSL liées au domaine d'impact à valeur ajoutée visant à régler le problème de la pénurie d'eau dans l'agriculture, à la gestion des inondations, aux possibilités en	5	Il est difficile de trouver des ressources supplémentaires et à long terme provenant du budget ordinaire, mais le financement extrabudgétaire de projets et de programmes liés à l'eau a constamment

Recommandation issue de l'évaluation (a)	Sous-recommandation	Mesure décidée par la Direction dans sa réponse (b)	Description des mesures prises, ou raisons justifiant un défaut d'action (c)	Notation RID (d) ⁷	Effets ou évolutions résultant des mesures prises (e)
	de gestion des ressources au sein de la FAO.		<p>matière d'irrigation et à la cartographie des besoins.</p> <p>Des ressources financières extrabudgétaires sont mobilisées au service de plusieurs initiatives normatives, notamment des approches novatrices comme la télédétection satellitaire à l'appui de la productivité de l'eau (WaPOR), les activités de renforcement des capacités à l'appui du système d'information numérique sur les sols, les terres et l'eau (SoLaWiSe) eu égard à l'ODD 6 et le projet visant à renforcer les capacités de gouvernance responsable des régimes fonciers applicables à l'eau. NSL analyse en outre le portefeuille des projets en cours, les projets en préparation et les possibilités de mobilisation de ressources.</p>		progressé ces dernières années.